
Par arrêté ministériel du 14 janvier 2009 qui produit ses effets le 23 décembre 2008, M. Jean-Claude Cornet, premier attaché, affecté à la Direction générale opérationnelle - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, est désigné comme fonctionnaire délégué pour la circonscription du Hainaut I, les 23 et 24 décembre 2008.

Par arrêté ministériel du 14 janvier 2009 qui produit ses effets le 8 décembre 2008, M. Edouard Libotte, attaché, affecté à la Direction générale opérationnelle - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, est désigné comme fonctionnaire délégué pour la province de Namur, du 8 au 12 décembre 2008 et du 26 au 30 janvier 2009 inclus.

BOUSSU. — Un arrêté ministériel du 11 février 2009 approuve la modification de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Boussu, telle que contenue dans la délibération du conseil communal du 22 décembre 2008.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DG04, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande, 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Boussu.

DISON. — Un arrêté ministériel du 30 janvier 2009 fixe définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/VE131 dit "Laiterie Interlac" à Dison et comprend les parcelles cadastrées à Dison, 1^{re} division, section A, n^{os} 624a2pie et 624c2pie.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté auprès de la Direction de l'Aménagement opérationnel de la Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie.

FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER. — Un arrêté ministériel du 11 février 2009 n'approuve pas le renouvellement de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Fexhe-le-Haut-Clocher telle que contenue dans la délibération du conseil communal du 29 mai 2007.

FRASNES-LEZ-ANVAING. — Un arrêté ministériel du 29 janvier 2009 fixe définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/TLP200 dit "Sucrerie" à Frasnes-lez-Anvaing et comprend les parcelles cadastrées à Frasnes-lez-Anvaing, 1^{re} division, section D, n^{os} 369b, 406r2, 406t2, 406v2, 406w2, 408z, 410g, 410h, 411b, 416d, 416gpie, 417k, 419d4pie.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté à la Direction de l'Aménagement opérationnel de la Direction générale opérationnelle - Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie.

GEDINNE. — Un arrêté ministériel du 13 février 2009 renouvelle la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Gedinne dont la composition est contenue dans la délibération du conseil communal du 3 avril 2008.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DG04, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Gedinne.

GEDINNE. — Un arrêté ministériel du 13 février 2009 approuve le règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Gedinne tel que contenu dans la délibération du conseil communal du 3 avril 2008.

Ledit règlement peut être consulté auprès de la DG04, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Gedinne.

GOUVY. — Un arrêté ministériel du 11 février 2009 institue la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Gouvy dont la composition est contenue dans la délibération du conseil communal du 16 octobre 2008.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DG04, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Gouvy.